

Reprise de service pour avancement dechelon

Par tara12, le 18/11/2009 à 01:23

Bonjour,

j.ai travaillè pendant 10 ans a la ratp en tant que agent permanent actuellement je suis dans l.administration penitiaire j.ai demandè a l .administration penitantiaire la reprise des services effectuès a la ratp pour avancement d.echelons ce dont il refuse en ony t.ils le droit sachant qu.a la ratp on n.a un statut d.assimillè fontionnaire d.avance merci